

A Saint-Pierreville (Véi Viollo)



Bulletin municipal : septembre 2021

RENTREE SCOLAIRE

Une nouvelle année scolaire commence, les enseignantes et les 37 élèves ont repris le chemin de l'école. Pour cette rentrée, Danièle Vernet, la directrice ainsi que Maryline Michel l'aide scolaire, encadreront 18 élèves, de la petite section maternelle jusqu'au CE1, pour équilibrer les classes.

Anne Laure Blache quant à elle aura une nouvelle aide scolaire : Tracy Stofft.

Pendant le temps de cantine, Marion Livolant vient comme l'année précédente aider aux repas.

La cour de l'école voit ses aménagements prendre forme : la nouvelle cabane est en cours de construction (un grand merci aux parents et aux élus qui l'ont réalisée) et une partie a été regoudronnée pour faciliter les tours de trottinettes

L'équipement informatique reçu en fin d'année scolaire va enfin pouvoir être utilisé pour réaliser les projets de l'année 2021-2022.

MISE EN PLACE D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Tu es en CE2, en CM1, en CM2, ou en 6ème ?

Tu souhaites proposer des projets ?

Participer à la vie de la commune ?

T'investir dans une démarche citoyenne ?

Pour toi, la municipalité organise un

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Dans le bulletin municipal de septembre 2020 étaient précisés les modalités, le mode de fonctionnement et les objectifs de ce comité consultatif d'intérêt communal, dans le cadre législatif réglementaire de la loi du 6 février 1992 .

Les obligations et précautions sanitaires qui ont résulté de l'évolution épidémique ont entraîné le report de l'installation du Conseil des Jeunes à cette rentrée scolaire 2021

Le Conseil municipal des enfants réunira 6 conseillers élus , élèves de CE2, CM1 , CM2 et 6ème, élus pour un an par un collège électoral composé des jeunes domiciliés dans la commune , issus des classes sus-citées. Les candidats (avec autorisation parentale) seront en binôme fille-garçon pour respecter la parité.

A nous, adultes, de stimuler les initiatives, l'apprentissage de la démocratie, apprentissage qui intervient en complément de l'éducation familiale, dans de nombreux espaces où l'enfant est en collectivité (école, centre de loisir, associations).

Toutes les modalités de fonctionnement sont présentées et explicitées dans une note d'information adressée aux parents.

TRAVAUX EN COURS OU REALISES

L'aménagement de l'aire de retournement est terminé avec le déplacement des containers qui gênaient les manœuvres des véhicules de gros gabarit.

Une canalisation d'eaux pluviales vétuste a été reprise au lieu dit « La Chareyre » dans le bas du village.

Le plan d'eau du camping, servant de réserve incendie a été nettoyé à la fin du mois de juin avant sa mise en eau.

Le fauchage du bord des routes a été réalisé par l'entreprise Reynier. Les employés communaux, Yvan et JérémY, ont quant à eux passé la débroussailluse sur des portions de routes où l'épareuse a du mal à intervenir.

Le coffret électrique installé à l'extérieur de la salle des fêtes est désormais opérationnel avec la mise en place d'une grille de protection cadenassée pour la sécurité. Il a été apprécié lors des diverses manifestations qui ont eu lieu au cours de l'été.

La partie communale de la route menant au lieu dit « Les Cros » (non goudronnée) a été nivelée par l'entreprise Rouveyrol, Les employés communaux y ont également nettoyé les bordures et élagué les branches basses.

La route dite de la Paneyre devrait être regoudronnée d'ici la fin du mois de septembre par l'entreprise « COLAS » qui a également réalisé la pose d'enrobé dans la cour de l'école.

Les 3 parcelles restantes à vendre au lotissement ont été débroussaillées par Yvan et JérémY afin de les rendre plus visibles pour de futurs acquéreurs.

N'oublions pas, bien entendu, le travail quotidien de nos employés: propreté du village, arrosage des fleurs, entretien des espaces verts et de détente, entretien du cimetière, pose de panneaux de signalisation, réparations diverses et variées (fuites d'eau, problèmes électriques, soudures, etc...)

NOUVEAUX EMPLOYES COMMUNAUX

A l'école :

Tracy STOFFT vient de prendre ses fonctions à l'école dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences (PEC) à temps complet. Elle est agent d'assistance de vie scolaire polyvalent et assurera les fonctions suivantes :

Participation au suivi éducatif et à l'encadrement des élèves, surveillance des élèves y compris pendant les services de restauration et les temps péri-scolaires, encadrement des sorties scolaires, accès aux nouvelles technologies, aide aux devoirs et aussi entretien des locaux.



A la commune:

JérémY VIALLE, de son côté, a également signé un contrat dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences (PEC) pour 4 jours par semaine. Il travaille en complémentarité avec Yvan ADAMOV pour l'entretien du village, des chemins, du cimetière, des plantations, et pour une multitude de travaux divers et variés qui incombent à la commune tout au long de l'année.



ETUDE SUR L'ATTRACTIVITE DU VILLAGE

Au printemps dernier, l'association Bergerades a accueilli pendant 4 mois Camille Krugler, étudiante en ESS à l'université Lyon2. A la suite de l'étude qui avait été menée en 2019 par la SCIC L'Arban sur l'attractivité du village, elle a enquêté auprès d'une vingtaine de nouveaux habitants de Saint-Pierre-ville pour mieux comprendre ce qui leur a fait choisir notre village pour résidence. La dernière partie de son stage a été prolongée par une résidence de 7 étudiants en design des services publics de l'école de Strasbourg, qui sont allés à la rencontre des habitants autour des questions issues de l'enquête de Camille, sous forme de jeux, de tables de réflexion etc. Une restitution a été faite sur la place du village le 29 Juillet.

Merci à tous les participants.

Vous pouvez retrouver leur travail sur leur blog <https://hackmd.io/bLpcMb63R2GqM-wcSIPaFA> et bientôt sur le site <http://www.Bergerades.fr>

AMELIORATION DE L'HABITAT

Depuis le 1er Janvier, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est lancée sur le territoire Val'Eyrieux pour une durée de 3 ans. Cette action, portée par la communauté de communes en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'Etat, vise à améliorer 142 logements sur les 29 communes du territoire.

Des permanences sur rendez-vous sont proposées chaque 4ème jeudi du mois de 9h30 à 12h30, Salle du conseil en mairie. Contact et rendez-vous : SOLIHA ARDECHE – 04 75 29 51 35 – contact.ardeche@solihha.fr
Informations sur <http://www.valeyrieux.fr>, rubrique « Au quotidien ».

LA CASTAGNADE DE ST PIERREVILLE – GLUIRAS

Samedi 16 et dimanche 17 octobre

Samedi matin à Saint Pierreville:

La traditionnelle rando gourmande à partir de 8h30

Les groupes d'une trentaine de personnes partiront toutes les trente minutes à la découverte de la châtaigneraie, des myrtilleiaies et du patrimoine industriel et historique de la commune.

En chemin, des rencontres avec les producteurs et les acteurs locaux ainsi que des dégustations de nos produits leur seront proposés. A l'arrivée, ils dégusteront la maouche et le dessert préparés par un restaurateur et le pâtissier du village.

Samedi à partir de 15h à Gluiras:

Marché de producteurs et artisans locaux
Démonstration de savoir-faire traditionnels
Espeyage des bogues de châtaignier
Ecrémage du lait et fabrication du beurre à la baratte
Vannerie à l'ancienne
Fabrication et cuisson du pain
Rôtie de châtaignes
Groupe de Country danse et Polyphonies
A partir de 18h30: repas

Dimanche 17 octobre à St Pierreville

Marché de producteurs et artisans locaux
Buvette et rôtie de châtaignes
Visite libre de la Maison du Châtaignier
Animation enfants
Castadome (montage vidéo): fil rouge du PNR
Animations musicales et théâtrales par la Compagnie des Chimères et les Baladins du Rire
Animation sur les économies d'eau par ALEC 07
Expo pédagogique et artistique: grainothèque de l'association Le Lokal (samedi et dimanche)
Polyphonies par le groupe Boulegadis (11h)
Balade commentée avec l'association BEED (14h)
Conférence de l'association Maisons Paysannes (15h)
Chapitre d'intronisation à la Confrérie de la Châtaigne d'Ardèche (16h)

L'association organisatrice « Au pays de la Comballe » remercie les propriétaires qui acceptent que la randonnée passe dans leur terrain ainsi que tous les bénévoles qui donnent un coup de main pour que cette fête de la châtaigne soit réussie.

La manifestation se déroulera dans le respect des règles sanitaires en vigueur à cette date.



LE CHÂTEAU DE LA TOUR ENTRE DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, les élus ont approuvé à l'unanimité l'achat du Château de La Tour. Un long chemin reste cependant à faire pour le voir renaître de ses cendres. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

En décembre 2016 le château de Latour est incendié par son propriétaire qui décède dans les ruines.

Du château il ne reste que les murs, dont certaines parties comme l'une des tours semblent fragilisées. En 2018, le Procureur de la République notifie aux héritiers la non-restitution de l'ensemble de la propriété (terres, château et ferme), suite à une saisie pénale immobilière en date du 18 juin 2015. Les biens sont alors dévolus à l'Etat français. En octobre 2017 les héritiers ont déclaré renoncer purement et simplement à la succession de leur père.

L'AGRASC (Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués) est chargée du dossier pour

l'Etat, l'interlocuteur de cette agence étant Yves PEAN, contrôleur principal des finances publiques. Celui-ci prenait contact avec la municipalité dès octobre 2019, et l'intérêt de la commune lui était notifié. L'immeuble étant grevé par diverses inscriptions, l'AGRASC a dû attendre le dépôt de l'acte de main levée pour pouvoir rendre réponse. En juin 2020 M. PEAN reprenait contact avec la commune qui lui confirmait son intérêt pour le domaine qui, bien que propriété privée depuis toujours, fait partie de l'histoire et du patrimoine de la commune.

Des discussions avec l'AGRASC, il ressortait qu'il existait une créance non encore prescrite de 120 000 euros de la banque hollandaise Rabobank Gouderak UA, créance inscrite en 2002 contre les propriétaires.

Les terres ont été vendues par l'Etat aux exploitants. Depuis, la banque hollandaise a accepté d'éteindre une partie des créances.

L'Etat a accepté de restituer le château et la ferme à la commune pour une valeur symbolique. Un accord a été trouvé pour la somme de dix mille euros. L'AGRASC a souhaité introduire une clause spécifiant que cette propriété devrait rester dans le domaine public: une durée de 15 ans a été négociée.

A l'issue du vote en conseil municipal, une commission de travail a été constituée pour envisager et œuvrer à l'avenir du Château de La Tour. Vous pouvez participer à ces travaux en vous faisant connaître auprès du secrétariat de mairie.



TAXE FONCIERE: NOUVEAU MODE DE CALCUL

A partir de 2021, la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principale a pour conséquence que la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est perçue par la commune.

Pour vous cela ne change rien au montant de votre imposition s'il n'y a pas d'évolution de votre base.

En 2020 Taux communal : 16.48% Taux départemental : 18,78%

En 2021 Taux communal : 35.26% Taux départemental : 0,00%

Le taux communal de 2021 est calculé en ajoutant le taux communal de 2020 au taux départemental de 2020.